

AVIS AUX RIVERAINS
Championnat de Belgique de Cyclisme

Madame, Monsieur,
Chère Concitoyenne, Cher Concitoyen,

La Ville de Binche accueillera le Championnat de Belgique de Cyclisme sur route pour Dames et Hommes Elites **le dimanche 29 juin 2025**. Le temps d'une journée, la Ville Binche sera le cœur sportif du pays, sur lequel des centaines de milliers de regards seront rivés.

La sécurité est un maître-mot de cette organisation exceptionnelle, aussi, nous tenons à vous informer des dispositifs de mobilité mis en place dans ce cadre :

Le stationnement des véhicules sera interdit du 28/06/2025 à 07h00 au 30/06/2025 à 13h00 pour le montage et le démontage des infrastructures :

- Grand Place ;
- Rue du Cygne ;
- Rue de Biseau, tronçon compris entre la rue Marché aux Herbes et la Grand Place ;
- Rue des Boucheries ;
- Rue de la Hure.

La circulation des véhicules sera interdite du 28/06/2025 à 08h00 au 30/06/2025 à 13h00 pour le montage et le démontage des infrastructures :

- Grand Place ;
- Rue du Cygne ;
- Rue de Biseau, tronçon compris entre la rue du Marché aux Herbes et la Grand Place ;
- Rue des Boucheries ;
- Rue de la Hure.

Le stationnement des véhicules sera interdit le 29/06/2025 de 06h00 à 20h00 :

- Rue Saint Paul ;
- Parking Saint-Paul ;
- Rue Saint-Georges, tronçon compris entre la rue Saint-Paul et le Chemin du Tir ;
- Rue de la Triperie ;
- Rue de l'Oie ;
- Parking rue de l'Oie ;
- Rue Rempart Saint-Georges ;
- Rue des Brasseries ;
- Rue Notre Dame de Lorette ;
- Rue de la Gaieté ;
- Rue Louis Buisseret ;
- Rue Boussart ;
- Rue des Tanneries ;
- Rue de Robiano, tronçon compris entre la rue de la Gaieté et la rue des Tanneries ;
- Rue du Vieux Sourdieu, tronçon compris entre le n°11 et la rue des Tanneries ;
- Rue du Pont de Bois ;
- Rue de l'Arayou ;
- Av. Wanderpepen, tronçon compris entre la rue des Récollets et la rue de Merbes ;
- Rue des Récollets ;
- Rue Carlo-Mahy ;
- Parking des Pastures ;
- Rue de Bruxelles, tronçon compris entre l'Av. Charles Deliège et la rue des Pastures ;
- Av. Charles Deliège ;
- Rue Notre Dame ;
- Rue des Trois Escabelles ;
- Route de Mons, tronçon compris entre l'Av. Charles Deliège et la rue Bard ;
- Rue des Archers, tronçon compris entre l'Av. Charles Deliège et la rue Bard ;

- Rue de Savoie ;
- Rue Sainte-Anne ;
- Rue de la Pépinière ;
- Rue Saint-Jacques, tronçon compris entre la rue Notre Dame et la Rue Halle aux Filets ;
- Rue de Biseau, tronçon compris entre la rue du Marché aux Herbes et la rue Saint-Jacques ;
- Rue du Marché aux Herbes ;
- Rue des Masures ;
- Rue des Ecoliers ;
- Rue Saint-Moustier ;
- Rue Haute ;
- Rue de Namur, tronçon compris entre la rue de la Coopération et le giratoire de la rue de Namur ;
- Rue Saint-Pie, tronçon compris entre le rond-point Eddy Merckx et la RN55.

Le stationnement des véhicules sera interdit le 29/06/2025 de 08h00 à 20h00 sur toute la largeur y compris les trottoirs et accotements :

- Rue de Merbes, tronçon compris entre la rue de l'Arayou et la rue Gilles Binchois ;
- Rue Gilles Binchois ;
- Square Derbaix ;
- Rue de Versailles ;
- Av. Jean Derave ;
- Av. De Burlet ;
- Av. Marie José, tronçon compris entre l'Av. Wanderpepen et le giratoire Eddy Merckx ;
- La RN 55 entre le giratoire Eddy Merckx et le giratoire du Pont de Saint-Vaast ;
- Av. Léopold III tronçon compris entre le giratoire du Pont de Saint-Vaast et la rue Alphonse Gravis ;
- Rue Gravis, tronçon compris entre l'Av. Léopold III et la rue de la Princesse ;
- Rue de la Princesse, tronçon compris entre la rue Alphonse Gravis et la Chaussée Romaine ;
- Chaussée Romaine ;
- Chaussée d'Estinnes, tronçon compris entre le giratoire Ruffus et le Chemin du Cavin ;
- Chemin du Cavin, tronçon compris entre la Chaussée d'Estinnes et la rue de Clerfayt ;
- Rue de Clerfayt ;
- Route de Mons, tronçon compris entre la giratoire Ruffus et la rue de la Pépinière ;
- Rue de Bruxelles, tronçon compris entre la rue de la Pépinière et l'Av. Charles Deliège.

La circulation des véhicules sera interdite le 29/06/2025 de 08h00 à 20h00 :

- Rue Saint Paul ;
- Parking Saint-Paul ;
- Rue Saint-Georges, tronçon compris entre la rue Saint-Paul et le Chemin du Tir ;
- Rue de la Triperie ;
- Rue de l'Oie ;
- Parking rue de l'Oie ;
- Rue Rempart Saint-Georges ;
- Rue des Brasseries ;
- Rue Notre Dame de Lorette ;
- Rue de la Gaieté ;
- Rue Louis Buisseret ;
- Rue Boussart ;
- Rue des Tanneries ;
- Rue de Robiano, tronçon compris entre la rue de la Gaieté et la rue des Tanneries ;
- Rue du Pont de Bois ;
- Rue de l'Arayou ;
- Av. Wanderpepen, tronçon compris entre la rue des Récollets et la rue de Merbes ;
- Rue des Récollets ;
- Rue Carlo-Mahy ;
- Parking des Pastures ;
- Rue de Bruxelles, tronçon compris entre l'Av. Charles Deliège et la rue des Pastures ;
- Av. Charles Deliège ;
- Rue Notre Dame ;
- Rue des Trois Escabelles ;
- Route de Mons, tronçon compris entre l'Av. Charles Deliège et la rue Bard ;
- Rue des Archers, tronçon compris entre l'Av. Charles Deliège et la rue Bard ;
- Rue de Savoie ;
- Rue Sainte-Anne ;
- Rue Saint-Jacques, tronçon compris entre la rue Notre Dame et la Rue Halle aux Filets ;

- Rue de Biseau, tronçon compris entre la rue du Marché aux Herbes et la rue Saint-Jacques ;
- Rue du Marché aux Herbes ;
- Rue des Masures ;
- Rue des Ecoliers ;
- Rue Saint-Moustier ;
- Rue Haute ;
- Rue de Namur, tronçon compris entre la rue de la Coopération et le giratoire de la rue de Namur ;
- Rue Saint-Pie, tronçon compris entre le rond-point Eddy Merckx et la RN55.

La circulation des véhicules sera interdite le 29/06/2025 à 09h00 (la levée du dispositif sera progressive dès la dernière arrivée sur la Grand Place, estimée aux alentours de 17h30) :

- Rue de Merbes, tronçon compris entre la rue de l'Arayou et la rue Gilles Binchois ;
- Rue Gilles Binchois ;
- Square Derbaix ;
- Rue de Versailles ;
- Av. Jean Derave ;
- Av. De Burlet ;
- Av. Marie José, tronçon compris entre l'Av. Wanderpepen et le giratoire Eddy Merckx ;
- La RN 55 entre le giratoire Eddy Merckx et le giratoire du Pont de Saint-Vaast ;
- Av. Léopold III tronçon compris entre le giratoire du Pont de Saint-Vaast et la rue Alphonse Gravis ;
- Rue Gravis, tronçon compris entre l'Av. Léopold III et la rue de la Princesse ;
- Rue de la Princesse, tronçon compris entre la rue Alphonse Gravis et la Chaussée Romaine ;
- Chaussée Romaine ;
- Chaussée d'Estinnes, tronçon compris entre le giratoire Ruffus et le Chemin du Cavin ;
- Chemin du Cavin, tronçon compris entre la Chaussée d'Estinnes et la rue de Clerfayt ;
- Rue de Clerfayt ;
- Route de Mons, tronçon compris entre la giratoire Ruffus et la rue de la Pépinière ;
- Rue de Bruxelles, tronçon compris entre la rue de la Pépinière et l'Av. Charles Deliège.

→ **Des itinéraires de déviation seront indiqués par une signalisation appropriée.**

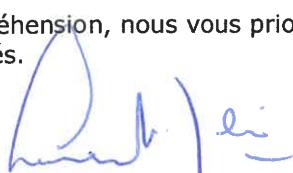
Vous pouvez également retrouver toutes les informations utiles sur le site internet du Championnat www.cbbinche.be ou via le QR Code ci-dessous.



Pour tout renseignement complémentaire, nous nous tenons à votre disposition par téléphone au 064/230.507 ou par mail à l'adresse cb@binche.be

En vous remerciant de votre bonne attention et de votre bonne compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Guillaume SOMERS
Directeur Général


Laurent DEVIN
Député-Bourgmestre

